

Rapports parlementaires sur le renseignement :
Des constats partagés par le SCSI
mais des propositions manquant parfois d'ambition !

Après la parution des rapports parlementaires préconisant une nouvelle réforme des services de renseignement, le SCSI a réuni des délégués de la DCRI (de la province et de la centrale), de l'Information Générale et de la DRPP, afin de reformuler ses premières propositions déjà présentées lors d'une précédente réunion.

A quelques semaines de la décision du Ministre de l'Intérieur qui, espérons le, impactera positivement le renseignement français, le SCSI attend avec impatience que l'on tire les enseignements des erreurs commises lors de la réforme de 2008 dont les parlementaires estiment « qu'elle a globalement abîmé l'outil de collecte du renseignement intérieur, au point de rendre l'Etat potentiellement sourd et aveugle dans l'anticipation des phénomènes sociaux ».

Le SCSI, seule organisation à ne pas avoir voté cette réforme, ne peut que partager ce constat mais aussi une majorité des préconisations formulées dans les deux rapports :

- Nécessité d'un cadre juridique protecteur,
- Un renfort significatif des moyens humains et matériels,
- Une gestion réformée des fichiers et des sources,
- La reconnaissance des missions de l'actuelle IG dans la communauté du renseignement,
- Un contrôle parlementaire, exigence d'une démocratie moderne,
- Une formation spécifique à la filière du renseignement,
- Une doctrine d'emploi,
- Le recrutement de spécialistes,
- Le retrait des militaires de la gendarmerie des structures départementales et nationales tout en exploitant les informations recueillies à l'occasion de leur mission de proximité.

Néanmoins, si ces propositions de principe intangibles constituent des avancées significatives, les suggestions d'organisation des structures ne répondent pas pleinement aux préoccupations actuelles.

Le SCSI regrette que la création récente de l'inspection interne de la DCRI ne soit pas dénoncée par les rapporteurs, alors que ces derniers proposent la mise en place de contrôles extérieurs (CNIL et CNIS notamment).

Par ailleurs, le SCSI prend acte de « la nécessité de sortir de l'impasse actuelle en rebâtissant une véritable filière dédiée au renseignement de proximité » mais qui doit se concrétiser par un retrait des services d'information générale de la tutelle de la DCSP. Son intégration au sein d'une DGSI, préconisée par les rapporteurs seulement pour la DCRI, sera une source d'efficacité indéniable à l'instar du fonctionnement de la DRPP dont personne n'a mis en cause l'efficacité.

Ainsi, pour le SCSI, il doit être créée une Direction Générale de la Sécurité Intérieure composée de deux directions centrales : celle de la proximité et celle du renseignement intérieur.

Pour le SCSI, une telle partition répondrait aux exigences spécifiques des missions du renseignement en respectant les deux entités DCRI et DRP, sans négliger aucune des thématiques, tout en excluant celles relevant davantage des services répressifs d'investigation :

- Au sein des directions, les cadres de la police nationale seront placés à la tête des nouvelles structures départementales et nationales créées et exerceront leur autorité sur l'ensemble des personnels, experts compris à l'instar des militaires qui dirigent la DGSE. Il conviendra que les personnels actifs des deux entités soient tous habilités secret défense.
- Le maintien indispensable des principes statutaires des policiers actifs devra être acté (déroulement de carrières, avancement, mutations...)
- Les effectifs devront être renforcés notamment dans le domaine judiciaire du traitement du renseignement.

Le Renseignement Français mérite une réforme aboutie et ambitieuse dans une période où plusieurs évènements récents attestent de la nécessité d'un fonctionnement optimisé au service de nos concitoyens.

Le bureau national

